

Les terrasses divisent encore

La Ville prolonge les débats sur la nouvelle réglementation applicable aux cafés et restaurants. La suppression du chauffage au gaz est acquise mais l'emprise sur les trottoirs mobilise plus que jamais les riverains.

La Ville parviendra-t-elle à réconcilier riverains et cafetiers ? Alors que la nouvelle réglementation sur les **terrasses** était initialement annoncée pour le début de l'année, on attend désormais, chez les professionnels, un texte "avant l'été prochain". Le motif : "le maire de Paris a souhaité que l'on prenne le temps, car il y a beaucoup de personnes à écouter", explique l'adjointe au commerce **Lyne Cohen-Solal**.

L'élue avait transmis durant l'été un "document de proposition" qui avait fait bondir certaines associations de riverains. Parmi les mesures contestées : **le maintien du passage minimum de 1,60 m pour les piétons sur les trottoirs**, alors que les riverains réclament 1,80 m, et **la suppression de la largeur minimale de 60 centimètres pour créer une terrasse**, qui permettra aux professionnels de briguer des trottoirs plus étroits.

"Il n'y a pas eu une réunion publique où des habitants ne dénonçaient l'emprise des terrasses, affirme Gilles Pourbaix, président de l'association Accomplir et membre de Vivre Paris. Le premier texte allait dans le sens du lobby des cafés. Maintenant, la Ville semble attentive à nos revendications. Elle voit bien qu'elle ne peut pas faire une réglementation qui exclut notamment les personnes à mobilité réduite en réduisant les trottoirs". "Nous essayons de faire au mieux pour concilier des intérêts particuliers", répond Lyne Cohen-Solal.

En l'état, le premier texte est plutôt bien accueilli par la profession, mais les discussions sont loin d'être achevées. "La Ville se rend bien compte que les terrasses sont une bonne chose pour le commerce parisien, estime Marcel Benezet, du Synhorcat. Même si, concède-t-il, certains trottoirs nécessiteraient des travaux d'élargissement".

Selon Christian Navet, président de l'Union patronale de l'industrie Hôtelière (UPIH), la mairie doit encore répondre aux contre-propositions des professionnels. Ces derniers demandent notamment un délai supplémentaire pour l'interdiction du chauffage au gaz et des bâches en plastiques, jugés

dangereux et polluants. A l'issue des négociations, ils pourraient avoir trois ans pour s'y conformer.

"Nous demandons aux riverains de faire pression sur les parlementaires, qui ont refusé d'augmenter l'amende de 35 euros, pas assez dissuasive pour les professionnels qui enfreignent les règles."

Lyne Cohen-Solal, adjointe au commerce

<http://www.metrofrance.com/metro-paris/les-terrasses-divisent-encore/mkae!0pbAlo0SzdKMc/>